



التجاري بنك
Attijari bank
www.attijaribank.com.tn

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Tels qu'ils seront soumis à l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 Juin 2014

BILAN CONSOLIDE ARRÊTE AU 31 DECEMBRE 2013

(UNITE : Milliers de Dinars)

	31/12/2013	31/12/2012 (*)
ACTIF		
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	285 482	191 210
Créances sur les établissements bancaires et financiers	382 927	242 408
Créances sur la clientèle	3 765 866	3 547 720
Portefeuille-titres commercial	379 798	354 755
Portefeuille d'investissement	36 965	28 251
Titres mis en équivalence	1 839	2 030
Valeurs immobilisées	177 487	177 662
Goodwill	1 185	1 271
Autres actifs	243 109	140 988
Impôt différé Actif	1 450	1 491
TOTAL ACTIF	5 276 108	4 687 786
PASSIF		
Banque Centrale et CCP	262 049	226 208
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	57 364	12 582
Dépôts et avoirs de la clientèle	4 044 552	3 588 826
Emprunts et ressources spéciales	308 623	297 369
Autres passifs	176 450	161 380
TOTAL PASSIF	4 849 038	4 286 365
TOTAL INTERETS MINORITAIRES	27 916	27 926
CAPITAUX PROPRES		
Capital	198 741	198 741
Réserves	163 077	157 640
Autres capitaux propres	3 646	3 646
Résultats reportés	(44 010)	(30 854)
Résultat de l'exercice	77 700	44 322
TOTAL CAPITAUX PROPRES	399 154	373 495
TOTAL PASSIF, INTERETS MINORITAIRES ET CAPITAUX PROPRES	5 276 108	4 687 786

(*) Données retraitées pour besoin de comparabilité (Cf. notes aux états financiers – base de mesure et principes comptables pertinents appliqués – note 2.16).

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE ARRÊTE AU 31 DECEMBRE 2013

(UNITE : Milliers de Dinars)

	31/12/2013	31/12/2012
PASSIFS EVENTUELS		
Cautions, avals et autres garanties données	236 586	245 366
Crédits documentaires	175 571	215 511
PASSIFS ÉVENTUELS	412 157	460 877
ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements de financements donnés	183 036	115 799
Engagements sur titres	38	38
ENGAGEMENTS DONNES	183 074	115 837
ENGAGEMENTS REÇUS		
Engagements de financements reçus	1 660 094	1 542 941
ENGAGEMENTS REÇUS	1 660 094	1 542 941

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE PERIODE DU 01 JANVIER 2013 AU 31 DECEMBRE 2013

(UNITE : Milliers de Dinars)

	31/12/2013	31/12/2012 (*)
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		
Intérêts et revenus assimilés	274 533	235 662
Commissions (en produits)	70 228	67 219
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	38 524	32 503
Revenus du portefeuille d'investissement	2 635	2 657
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	385 920	338 041
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		
Intérêts courus et charges assimilées	(121 927)	(104 675)
Commissions encourues	(3 396)	(3 461)
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	(125 323)	(108 136)
PRODUIT NET BANCAIRE	260 597	229 905
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(33 036)	(35 736)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	308	(300)
Autres produits d'exploitation	21 068	4 375
Frais de personnel	(86 752)	(77 633)
Charges générales d'exploitation	(34 579)	(30 536)
Dotations aux amortissements	(15 941)	(13 492)
RESULTAT D'EXPLOITATION	111 665	76 582
Quote part dans les résultats des Sociétés mises en équivalence	(132)	3
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	934	948
Impôt sur les bénéfices	(32 918)	(30 593)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	79 549	46 940
Part de résultat revenant aux minoritaires	(1 849)	(2 619)
Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	-	1
RESULTAT NET CONSOLIDE DE LA PERIODE DU GROUPE	77 700	44 322
Effet des modifications comptables par Groupe	(44 300)	(31 578)
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES DU GROUPE	33 400	12 744

(*) Données retraitées pour besoin de comparabilité (Cf. notes aux états financiers – base de mesure et principes comptables pertinents appliqués – note 2.16).

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE PERIODE DU 01 JANVIER 2013 AU 31 DECEMBRE 2013

(UNITE : Milliers de Dinars)

	31/12/2013	31/12/2012
FLUX D'EXPLOITATION		
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)	373 632	321 518
Charges d'exploitation bancaire décaissées	(118 280)	(102 429)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers	1 438	77 274
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	(241 071)	(348 992)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle	450 343	268 043
Titres de placement	(6 700)	(9 363)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(113 389)	(102 330)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	(95 452)	53 635
Impôt sur les bénéfices	(28 237)	(25 788)
TOTAL FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	222 284	131 568
FLUX D'INVESTISSEMENT		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissements	2 438	3 530
Acquisition / cessions sur portefeuille d'investissement	(6 629)	(365)
Acquisitions / cessions sur immobilisations	(15 886)	(4 892)
TOTAL FLUX DE TRESORERIE NET AFFECTÉS AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	(20 077)	(1 727)
FLUX DE FINANCEMENT		
Emissions d'actions	-	89 974
Emission / Remboursement d'emprunts	16 906	(60 405)
Augmentation / diminution ressources spéciales	(10 503)	26 497
Dividendes et autres distributions	(54 557)	(7 978)
Autres flux de financement	411	2 001
TOTAL FLUX DE TRESORERIE NET AFFECTÉS AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT	(47 743)	50 088
Variation nette des liquidités et équivalent de liquidités au cours de l'exercice	154 464	179 929
Liquidités et équivalent de liquidités en début d'exercice	171 885	(8 044)
LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENT DE LIQUIDITÉS EN FIN D'EXERCICE	326 349	171 885

EXTRAIT DES NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DECEMBRE 2013

1.1. Référentiel comptable

Les états financiers consolidés du groupe Attijari bank sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Il s'agit, entre autres, de :

- la norme comptable générale (NCT 1);
- les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25);
- les normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37);
- la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38); et
- les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 du 19 mars 1999 et n° 2001-12 du 4 mai 2001.

Les états financiers consolidés sont préparés en respect de la convention du coût historique et libellés en milliers de Dinars Tunisiens.

1.2. Périmètre, méthodes et règles de consolidation

1.2.1. Périmètre

Le périmètre de consolidation du groupe Attijari bank comprend :

- la société mère : Attijari bank;
 - les filiales : les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif ; et
 - les entreprises associées : les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable.
- Le périmètre de consolidation des états financiers consolidés a été déterminé conformément aux dispositions des normes NC 35 à NC 37 et aux dispositions du code des sociétés commerciales régissant les groupes des sociétés. Toutefois, les sociétés Attijari Valeur SICAV et Attijari Placement SICAV ont été intégrées compte tenu des titres classés individuellement chez la société mère en tant que titres de placement et ce, pour motif de contrôle exclusif de ces sociétés.

1.2.2. Méthodes de consolidation

1.2.2.1. Sociétés consolidées par intégration globale

Les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée;
- soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- soit des statuts ou d'un contrat ;
- soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détienne directement ou indirectement 40% ou moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

La consolidation par intégration globale implique la substitution du coût d'acquisition des titres des filiales par l'ensemble des éléments d'actifs et de passifs de celles-ci tout en présentant la part des minoritaires dans les capitaux propres et le résultat (intérêts minoritaires) de ces filiales.

1.2.2.2. Sociétés mises en équivalence

Les sociétés sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation au conseil d'administration ou à l'organe de direction équivalent de l'entreprise détenue, de la participation au processus d'élaboration des politiques, de l'existence de transactions significatives entre le groupe et l'entreprise détenue, de l'échange de personnel dirigeant, de fourniture d'informations techniques essentielles. L'influence notable sur les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise est présumée lorsque le groupe dispose, directement ou indirectement, par le biais de filiales, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de cette entreprise.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES Etats financiers consolidés - Exercice clos le 31-12-2013

Mesdames et Messieurs les actionnaires de Attijari bank

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 29 Juin 2012, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'audit des états financiers consolidés du groupe Attijari bank pour l'exercice clos le 31 Décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 5 276 108 mille dinars et un bénéfice net de 77 700 mille dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi, la réglementation en vigueur et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du groupe Attijari bank, comprenant le bilan consolidé arrêté au 31 Décembre 2013, ainsi que l'état des engagements hors bilan consolidé, l'état de résultat consolidé, l'état de flux de trésorerie consolidé et des notes consolidées contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la banque est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés du groupe Attijari bank, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 Décembre 2013, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers A-2-3 « classification et évaluation des créances, provisions additionnelles » décrivant, qu'en application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 Décembre 2013, la banque a constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales prévues par ladite circulaire. En application de cette circulaire, les provisions additionnelles sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012 ont été imputées sur les capitaux propres d'ouverture de la banque au titre de l'exercice 2013. Cette nouvelle obligation édictée par ladite circulaire a été qualifiée en tant que changement de méthode comptable et appliquée d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2012 ont été retraitées en proforma pour les besoins de la comparabilité.

Ainsi, au 31/12/2013, les provisions additionnelles constituées conformément à la nouvelle circulaire totalisent un montant de 51 508 KDT dont 44 510 KDT imputés sur les capitaux propres d'ouverture. L'effet net de ladite méthode sur l'exercice 2013 s'est traduit par la constatation d'une dotation aux provisions de 6 998 KDT.

La banque a déduit de l'assiette imposable la provision additionnelle constatée en capitaux propres et a constitué une provision pour le montant de l'impôt correspondant à cette déduction.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés, des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion au titre de l'exercice 2013.

Tunis, le 16 Mai 2014
Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS
Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

Le commissaires aux comptes associés M.T.B.F
Ahmed BELAIFA